

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

**ABSENTS EXCUSES** : A. COUTURIER – P. MOREL

**PRESENTS** : 13

## **PARTICIPATION CITOYENNE**

Présentation par l'Adjudant chef Stéphane SUCHET de la Brigade de Gendarmerie de BOEN. La participation citoyenne consiste à faire « remonter » des faits ou agissements anormaux à la Brigade. L'adjudant Chef insiste sur le fait qu'en aucun cas il ne s'agit de délation, d'espionnage, ou de commérages. Pour la commune, 10 à 20 personnes volontaires seront nécessaires répartis sur tout le territoire communal (un recueil d'éléments et une vérification des antécédents judiciaires sera effectué par la Gendarmerie en amont de la signature). Cette participation citoyenne est encadrée par la signature d'une convention et d'un protocole par la commune, la Gendarmerie et le Procureur de la République. L'Adjudant Chef informe également qu'une caméra de vidéosurveillance peut être très utile au carrefour de l'Etoile pour analyser les flux et aider à la résolution d'enquêtes ; ce carrefour étant très fréquenté.

## **TRAVAUX SALLE DES FETES**

Monsieur PONVIANNE informe de l'avancée des travaux ; Pause du auvent à partir du 28 septembre ; réalisation du parvis devant l'entrée à partir du 10 octobre ; pose du carrelage à partir du 28 septembre.

## **TRAVAUX SALLE DES FETES – AVENANT AU LOT 8 PLATRERIE PEINTURE**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de signer un avenant de 2 100.60 Euros HT soit 2 520.72 Euros TTC avec l'entreprise PERRET afin de reprendre le plafond de la cuisine. Rappelle que le réaménagement complet de la cuisine n'était initialement pas prévu. Le conseil municipal approuve cet avenant à l'unanimité.

## **TRAVAUX SALLE DES FETES – EMPRUNT COURT TERME DE 100 000 EUROS**

Monsieur le Maire rappelle que le montant initial du marché était de 329 968.35 euros HT. Auquel s'est ajouté le désamiantage de la faïence pour 18 500 Euros ainsi que l'aménagement de la cuisine pour 15 606 Euros Cet emprunt à court terme permettra de régler toutes les factures en attendant le remboursement de la TVA en 2021. Le conseil municipal décide de retenir la banque la moins disante à savoir le Crédit Mutuel avec un taux de 0.61 % remboursable sur 2 ans avec 0.10 % du montant autorisé en frais de dossier. Cet emprunt couvrira à la commune, seulement le montant des intérêts soit 152.50 par trimestre. Mr le Maire rappelle également qu'il a été octroyé des subventions pour un montant total de 170 000 Euros (Région, Département et Etat).

## **TARIFS CIMETIERE 2021**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs du cimetière pour l'année 2021

Tarifs inchangés :

- Concessions pour 30 ans	90 Euros / m2
- Columbarium pour 30 ans	500 Euros la case
- Vacations funéraires	
- 21 Euros / vacation	

## **TARIFS SALLE DES FETES 2021**

Suite à la réhabilitation et l'extension de la salle des fêtes, le Conseil Municipal décide de réévaluer les tarifs à partir de 2021. Les tarifs de la location de la salle des fêtes ainsi que le forfait couvrant les frais annexes (électricité, eau etc...) changent, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A 9 voix POUR – 1 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide :

**de fixer 2 tarifs : 1 tarif été du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre et un tarif hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril.**

A 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

**NOCE ET REPAS : Pour les habitants de la commune :**

**TARIF HIVER : 350 Euros - TARIF ETE : 300 Euros**

*Pour les autres usagers :*

**TARIF HIVER : 600 Euros - TARIF ETE : 550 Euros**

**APERITIF : Pour les habitants de la commune : 150 Euros Pour les autres usagers : 250 Euros**

A 7 voix POUR - 6 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif pour les associations de la commune comme suit : **ASSOCIATION : Tarif par manifestation : 55 €**

Les cautions sont de : 1 000 €.

## **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANFEREES (CLECT)**

Monsieur le Maire informe que suite au conseil communautaire de Loire Forez il est nécessaire de désigner un représentant de notre commune. A l'unanimité, le Conseil Désigne Thierry JURINE.

### **REFECTION DE LA TOITURE DE L EGLISE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une petite partie de l'Eglise étant classée aux monuments historiques, l'Architecte des Bâtiments de France nous impose le dépôt d'un permis de construire par un architecte pour changer les tuiles. Le coût de l'architecte est de 10 000 Euros or travaux. Le budget de la commune ne permet pas d'engager une telle somme. Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec les Bâtiments de France.

### **REFECTION DE LA COUR DE L ECOLE**

Après échanges avec des personnes raisonnées, qui ont bien consciences de l'impact des dégâts sur la cour et les bâtiments, le conseil municipal a décidé à la majorité de couper 2 arbres sur les 5. Le conseil municipal trouve lamentable la dégradation de la voie publique par le marquage au sol devant l'école et demande aux auteurs de faire disparaître ces incivilités.

Le Maire, M. MIOMANDRE